

MAIRIE DE PÉROUGES

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 juillet 2016**

Présents : Paul VERNAY, Marc OBRINGER, Odile RAPAUD, Yves PAQUIER, Christian MILLET, Chantal CLEMENT, Magalie SAVART, Nathalie LAMBERT, Bernard CHARDON, Catherine LEIGNIER, Gilbert ROCH, Maryvonne BOUCHARD et Annabelle BIANCHI.

Excusés : Benoît THOMAS (pouvoir C. MILLET) et Sylvie BORDERY (pouvoir Marc ORBINGER)

Madame Magalie SAVART est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 10

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2016 avec 15 voix pour.

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

Vente de 2 parcelles ZC 443 de 2241 m2 et ZC 448 de 92 m2 situées impasse de la Polatière, Rapan.

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter

Vente d'une parcelle A 1841p de 2779 m2 (à détacher 750 m2) située chemin du Liaudon Pérouges

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter

Vente d'une parcelle A 2366 de 1084 m2 située chemin du Liaudon Pérouges

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter

2. LA FERME : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle le marché lancé selon la procédure adaptée pour la réhabilitation de la Ferme Juenet en lieu d'animation Touristique et Culturel, dont le montant prévisionnel définitif a été fixé à 617 874 euros hors taxes.

Le cabinet d'architecture ARCHIPAT, maître d'œuvre de cette opération a procédé à l'ouverture et à l'analyse des offres. La commission travaux, réunie le 7 juillet 2016, s'est prononcée sur le choix des entreprises les mieux-disantes, à savoir :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
1 – Maçonnerie - Gros œuvre	BRUNET Marcel	190 803.30 €
2 – Terrassement - VRD	DDTP	27 158.06 €
3 – Charpente – Couverture – Plancher bois	ETS CUZIN RAMBAUD	145 027.00 €
4 – Menuiseries bois		INFRUCTUEUX

5 – Carrelage – Faïence – sols souples	FONTAINE	10 528.35 €
6 – Platerie - peinture	GPR	46 231.35 €
7 – Electricité	MARGUIN SAS	28 544.90 €
8 – Plomberie - Ventilation	ROCHE Thierry	19 903.80 €
MONTANT TOTAL DU MARCHÉ		468 196.76 €

Le lot menuiserie est déclaré infructueux et fera l'objet d'un nouvel appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, attribue le marché conformément à la proposition de la commission travaux, pour un montant total hors taxes de 468 196.76 euros

3 DOSSIER ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société Diag Access a été choisie pour mener la mission d'accompagnement de travaux pour la mise en conformité des bâtiments communaux (réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées).

Prenant en compte les évolutions récentes, la commune de Pérouges s'engage dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, pour son patrimoine d'Établissement Recevant du Public et d'installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité. L'ADAP devra être déposé auprès du Préfet du Département de l'Ain.

Afin d'organiser et de planifier les travaux de mise en accessibilité restants, l'ADAP de la commune de Pérouges a analysé l'ensemble des bâtiments communaux.

8 sont concernés par ce dossier ; 5 autres sont considérés comme accessibles car les permis de construire sont récents.

Une information générale a été effectuée à l'attention des commerces ou responsables de locaux, notamment lors d'une réunion publique.

Dans le cadre de cette mise en accessibilité des dits bâtiments, la société Diag Access nous propose un Agenda d'Accessibilité Programmé sur 5 ans afin d'échelonner les travaux et leurs financements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour accepte la proposition de la société DIAG ACCESS et donne son approbation au dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée

4 DECISIONS MODIFICATIVES

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 73925 : Fonds péréquation interco et commun		3 500.00 €
TOTAL D014 : Atténuations de produits		3 500.00 €
D 022 : Dépenses imprévues	3 500.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	3 500.00 €	

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2031 : Frais d'Etudes	2 083.00 €	

TOTAL D20 : Immobilisations Incorporelles	2 083.00 €	
D2041582 : GFP : Bâtiments et installation		2 083.00 €
TOTAL D204 : Subventions d'équipement versées		2 083.00 €

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2031 : Frais d'Etudes		1 391.00€
TOTAL D041 : Opérations patrimoniales		1 391.00 €
D2313-190 : FERME JUENET	1 391.00 €	
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	1 391.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour accepte ces décisions modificatives telles que présentées.

5 EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle le projet de rapport :

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Ain, présenté le 12 octobre 2015 par M. le Préfet, prévoyait la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des Communautés de Communes de la Plaine de l'Ain, de la Vallée de l'Albarine et Rhône – Chartreuse de Portes.

Cette proposition s'appuyait alors sur la seule recherche d'une éventuelle « solidarité financière », sachant que ces deux dernière communautés de communes pouvaient rester en l'état, leur population dépassant le seuil exigé en zone montagne.

Lors de la première phase de consultation fin 2015, les communes se sont majoritairement opposées à cette proposition : 30 communes, représentant plus de 80% de la population totale de l'ensemble des trois communautés, ont voté contre.

Début 2016, la situation a évolué avec le rattachement de la commune nouvelle de Groslée – Saint-Benoît à la communauté de communes Bugey Sud, le Préfet ayant accédé à la demande du conseil municipal de la commune nouvelle. Cette situation conduisait la Communauté de Communes Rhône – Chartreuse de Portes) à passer sous le seuil de 5.000 habitant, population minimale prévu par la Loi.

Suite à cela, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) a proposé une méthode et un calendrier de travail partenarial pour aller vers une fusion au 1^{er} janvier 2020 et éviter ainsi d'interrompre en plein milieu de mandat l'ensemble des actions de développement en cours.

L'amendement visant à cela, et proposant de fusionner de manière anticipée CCVA et CCRCP, n'a obtenu que 30 voix de la CDCI sur 47, alors que la majorité qualifiée nécessitait 32 voix.

La fusion autoritaire au 1^{er} janvier 2017 : scénario catastrophique pour nos territoires

L'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant SDCI confirmait ainsi la fusion des trois communautés de communes au 1^{er} janvier 2017.

En résumé, la fusion allait bloquer toute l'action publique pendant des mois, au détriment de l'ensemble des trois territoires concernés.

Une contreproposition de la CCPA

Une contreproposition visant à passer d'une fusion à une extension de périmètre de la CCPA a été étudiée. Il est apparu que cette solution réduisait plusieurs difficultés majeures : pas de création d'une nouvelle personne morale, maintien partiel du bureau, conservation des statuts, transferts de biens, personnels et emprunts limités aux compétences actuelles de la CCPA, etc.

Toutefois, à l'unanimité, le bureau a décidé de promouvoir cette solution, apparaissant comme un moindre mal, et a demandé à rencontrer M. le Préfet, ce qui fut fait le 28 mai dernier. Ce dernier a accepté de revoir dans ce sens le schéma départemental et a donc soumis à la CDCI, le 10 juin, des arrêtés de projet de périmètres différents du Schéma Départemental dans le sens où la procédure de fusion n'était plus retenue. La modification a été approuvée par 34 voix, contre 3 et 1 bulletin blanc. L'arrêté concernant l'extension de périmètre de la CCPA a été pris le même jour.

C'est donc bien sur la base d'une extension de périmètre au 1^{er} janvier 2017 que les 53 communes concernées doivent maintenant donner leur avis, avant le 24 août 2016.

Pour synthétiser, cette solution, qui évite la fusion, entraîne les conséquences suivantes :

- le maintien de l'existence de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- le maintien des statuts de la communauté de communes
- la conservation de tous ses biens
- le transfert à la CCPA des seuls biens, personnels, et emprunts rattachés à ses compétences
- le maintien des membres du bureau, à l'exception de ceux qui doivent être réélus par leurs conseils municipaux
- le maintien de la fiscalité et généralement de toutes les délibérations prises antérieurement par le conseil communautaire
- une nouvelle répartition des sièges (effet de la décision du conseil constitutionnel du 20 juin 2014)

Compte tenu du contexte évoqué précédemment, et dans le but de rechercher une solution évitant le blocage de l'action publique dans la Plaine de l'Ain,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 contre regrette le fait que des conseillers communautaires élus lors des élections municipales et communautaires de 2014, pour le mandat 2014-2020, soient empêchés de siéger à compter du 1^{er} janvier 2017, mais donne un avis favorable à l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 visant à modifier le périmètre de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

6 EMPLOI D'ETE

Monsieur le Maire explique que le surcroît de travail dû à la période estivale qui demande plus de travaux notamment pour les espaces verts, il y a lieu, de créer un emploi occasionnel d'agent technique pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour la période du 20 juillet au 30 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention décide de créer un emploi d'agent technique pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 20 juillet au 30 septembre 2016 pour une durée de 35 heures hebdomadaires, pour une rémunération attachée à l'échelle indiciaire des

adjoints techniques 2^{ème} classe, 1^{er} échelon – IB 340 – IM 321 de l'échelle 3 de rémunération.

7 VICAT : EXTENSION, AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

La Société SAS Granulats VICAT a déposé une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue d'exploiter une carrière de sable et graviers et une installation de traitement des matériaux sur la commune de St Jean de Nioist au lieudit « La Colette » et « Sur la Côte de Chânes » et sur la commune de Pérouges, lieux dits « Les Communaux », « l'Allagnier Est » et « L'Allagnier Ouest ».

Ce projet a été soumis à une enquête publique qui s'est déroulée du 13 juin au 13 juillet 2016 sur les communes de Pérouges et St Jean de Nioist.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions émet un avis favorable sur ce dossier.

8 LOCATION DU LOCAL DE L'ANCIEN SYNDICAT D'INITIATIVE

Monsieur le Maire explique qu'une personne a fait une demande pour l'occupation du local dit « ancien Syndicat d'Initiative » pour exposer ses créations.

Elle souhaite occuper ce local pour le mois d'Août.

Il convient d'établir une convention d'occupation précaire pour la période du 1^{er} au 31 Août 2016.

L'indemnité d'occupation des locaux est fixée à 250 euros par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, accepte les termes de la convention d'occupation précaire à passer avec l'intéressée.

9 CONTRAT ENTRETIEN CLIMATISATION ECOLE

Monsieur le Maire rappelle le contrat de maintenance concernant la climatisation de l'école.

Un nouvel appareil a été installé dans une classe ; il y a donc lieu de faire un avenant au contrat de maintenance.

Il présente la proposition de l'entreprise Install Froid pour un montant annuel de 200 € H.T.

Cet avenant prendra effet le 1^{er} juin 2017 pour une période de 1 an et sera reconduit de façon expresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, accepte l'avenant au contrat de maintenance concernant une climatisation supplémentaire à l'école, avec l'entreprise INSTALL FROID, tel que présenté.

10 ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Monsieur le Maire explique que suite au renouvellement du mini tracteur tondeuse de la marque FERRARI, il y a lieu de mettre à jour le contrat d'assurance. L'assureur de la commune, GROUPAMA, a donc rédigé un avenant pour tenir compte de ces nouvelles dispositions.

Il en ressort un trop payé de 30.35 euros, que l'assureur rembourse par chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, accepte l'avenant au contrat et l'encaissement du chèque de remboursement.

11 CCPA : RAPPORT D'ACTIVITES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Plain de l'Ain pour l'année 2015

12 : ORGANOM : RAPPORT D'ACTIVITES DECHETS 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité des déchets d'ORGANOM pour l'année 2015

13 CCPA : RAPPORT DECHETS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités des déchets de la Communauté de Communes de la Plain de l'Ain pour l'année 2015

14 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- **Finances**

Une situation des finances sera étudiée début septembre.

- **Ecole**

Les jardins à l'école doivent être entretenus par les parents d'élèves et Catherine Leignier.

Une classe supplémentaire va être ouverte à Bourg St Christophe pour la rentrée.

- **Travaux et Voirie**

Petits travaux en cours : entretien des bâtiments, ...

Sentiers pédestres : le balisage sera terminé fin septembre.

- **Environnement**

Fleurissement : l'arrosage régulier se poursuit.

Le paillage et désherbage sont à prévoir.

- **Urbanisme**

Présentation d'un projet à Remillieux.

Prochaine réunion le 19 juillet.

- **Tourisme culture et vie associative**

Projet equirando pour juillet 2017

Environ 15 orgues de Barbarie seront en concert dans la Cité le 31 juillet 2016.

- **Jeunes**

Réunion 21 juillet à 20 h

15 QUESTIONS DIVERSES

Suite à diverses dégradations dans les toilettes publiques sous l'église et des vols accompagnés de vandalisme sur les voitures sur le même parking, la commune va se renseigner sur l'installation de vidéo surveillance, une autorisation doit être déposée auprès des services de la Préfecture.

Un groupe de travail sur la sécurité est créé, les membres :

Gilbert ROCH, Marc OBRINGER, Yves PAQUIER, Christian MILLET,

Maryvonne BOUCHARD et Chantal CLEMENT.

La sonde de radio protection va être installée sur le toit de l'Office de Tourisme.

Pré-étude de faisabilité des hébergements à La Ferme : réunion le 21 juillet afin de définir la suite à donner, avec le bureau d'études désigné par la Région. Cette pré-étude est prise en charge financièrement par la Région.

Piste cyclable : suite à la dernière réunion, les propriétaires des terrains concernés par ce projet ont, pour certains, réagi négativement à ce dossier. Une seconde réunion sera à préparer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

Le prochain conseil municipal aura lieu le